

## Vente d'alcool en officine

Déclaration préalable de profession du pharmacien auprès du service des douanes et des droits indirects : attribution d'un numéro UT



Commande d'alcool



Alcool dénaturé



Alcool nature



Lors de la 1<sup>e</sup> commande, fournir au laboratoire fournisseur une copie de la déclaration indiquant son N°UT

Acquisition en vue de son utilisation en officine (\*)

Acquisition en vue de vente pour usage médical et/ou pharmaceutique

Commande d'alcool dénaturé adressée au fournisseur

Commande d'alcool nature exonéré en droits d'accises adressée au fournisseur

Commande d'alcool nature en droits acquittés adressée au fournisseur

Réception de commande avec la facture

Réception de commande avec la facture et le DSA  
DSA : Document simplifié d'accompagnement

Conservation des factures (durée non précisée)

Conservation des factures et DSA (6ans)

Conservation de tout justificatif permettant d'attester des modalités d'utilisation de l'alcool en droits exonérés (6ans)

Tenue du registre comptabilité matières  
Conservation pendant 6 ans

Mise en stock

Usage pharmaceutique dans l'officine (préparations, désinfection...), dispensation au public

(\*) : Réalisation de préparations magistrales et officinales, désinfection et nettoyage du matériel et des locaux.